

AVENANT A UNE CONVENTION DE STAGE

VALABLE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2018 - 2019

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 124-1 à L. 124-20, L. 612-11 et D. 124-1 à D. 124 9 ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 242-4-1 et L. 412-8 ;

Vu le code du travail et notamment son article L. 1221-13 ;

Vu le décret n° 92-566 du 25 juin 1992 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des fonctionnaires et agents relevant de la fonction publique hospitalière sur le territoire métropolitain de la France ;

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelles et leur lieu de travail ;

Vu le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2017 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2018.

Vu la convention de stage en date du .../.../201. réglant les rapports entre :

L'Université de Nantes Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
Sise 1 Quai de Tourville, 44000 Nantes,
représentée par son Président, Monsieur Olivier LABOUX,
et par délégation, Madame Chantal GAUTHIER, Doyen de la Faculté des Sciences et des Techniques -
2, Rue de la Houssinière - BP 92208 - 44322 Nantes Cedex 3

L'Organisme d'accueil
Nom ou raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville ;
Tel : Télécopie : Courriel :
N° de Siret :
Représenté(e) par,

Et

L'Etudiant(e), Madame, Monsieur ⁽¹⁾, NOM :
Prénom :
Adresse personnelle :

⁽¹⁾ Rayer les mentions inutiles.

Code postal :	Ville :	
Tel :	Portable :	Courriel :
N° d'étudiant (à faire figurer impérativement) :		
Formation en cours (diplôme, spécialité et volume horaire par année ou semestre d'enseignement) :		
.....		
.....		

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de **(modifier, compléter, ajouter...)**.....la convention initiale.

Article 2- Modifications

L'article de la convention est désormais rédigé comme suit :

....

Article 3 - Dispositions

Les autres dispositions de la convention initiale à laquelle le présent avenant se rapporte restent inchangées et demeurent applicables.

Article 4 - Durée

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature, par la dernière des parties, et prend fin à la date d'échéance de la convention initiale.

A, le

**Le représentant de
l'organisme d'accueil ou par
délégation,
(Cachet de l'entreprise)**

Le stagiaire,*

**Pour le président de l'Université de
Nantes et par délégation,
Nantes, le**

**Chantal GAUTHIER
Doyen de la Faculté
des Sciences et des Techniques**

*Le tuteur de stage de
l'organisme d'accueil*

L'enseignant-référent du stagiaire

() Pour les stagiaires mineurs, la signature des représentants légaux est obligatoire.*